

entamer une polémique avec le député mais j'aimerais qu'il me dise pourquoi son parti, qui ne craint jamais d'élever la voix, a adopté à l'unanimité la loi créant la Compagnie des jeunes Canadiens si elle était si mal conçue et imbue de favoritisme politique?

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, la loi était mal conçue à cause de sectarisme politique. Si le député veut jeter un coup d'œil sur les diverses dispositions du bill ainsi que sur le rapport, il verra que, non seulement notre parti, mais aussi le sien, ont appuyé d'importantes révisions. En raison de ces comptes rendus, il se doit de reconnaître que l'élaboration de la loi laissait à désirer.

**M. Prud'homme:** Je ne parle pas du rapport, je parle de...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre.

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, avant de parler de la Compagnie des jeunes Canadiens, je voudrais m'unir à Votre Honneur et aux autres Canadiens pour accueillir chaleureusement la Compagnie des Canadiennes de Cornwall et j'espère qu'elles passent des moments agréables ce soir.

Pour dissiper tout mystère autour de cette affaire, il faudrait étudier la proposition que le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) a présentée au gouvernement et qui lui semble, ainsi qu'à certains d'entre nous de l'opposition officielle qui ont examiné ce problème fort ennuyeux, prévoir que les pouvoirs du contrôleur financier soient limités. La proposition semble assez valable, car nous transmettrions les pouvoirs à un homme qui devrait interpréter la volonté de 264 députés du Parlement ainsi que des membres de l'autre endroit. Le député propose que ce pouvoir prenne fin avec l'année financière, le 31 mars 1970, pour récupérer autant que possible des crédits attribués à la Compagnie des jeunes Canadiens et qui ne sont pas encore dépensés.

D'après ce qu'ont dit le secrétaire d'État (M. Pelletier) et le ministre d'État (M. Stanbury), nous serons saisis d'autres mesures ayant trait à la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous pourrions certainement, d'ici un mois ou deux, adopter l'une des deux solutions pour la remettre sur pied, ou pour créer des structures viables. Le comité est entièrement d'accord sur une chose: la Compagnie des jeunes Canadiens ne doit absolument pas continuer

comme par le passé. C'est cela qu'a exprimé notre vote. Certains d'entre nous se demandent si on doit la dissoudre, lui donner le coup de grâce et créer des structures viables, ou si le chaos régnant justifie plutôt une tutelle.

• (9.50 p.m.)

Assurément rien ne peut être plus accablant: imposer à la Compagnie un groupe de tuteurs, parce qu'elle a été si mal dirigée. Je crois néanmoins que cela représente l'opinion de la majorité à la suite de la proposition du secrétaire d'État qui en présentant la motion a proposé de la soumettre au comité. Mais de toute manière, monsieur l'Orateur, la conclusion c'est qu'on ne devrait pas permettre à la Compagnie de persévérer dans la voie qu'elle a suivie jusqu'ici.

La semaine dernière, presque tout ce qui a été dit est venu confirmer cette thèse et plus particulièrement la thèse de l'opposition officielle, du fait que la moitié ou les trois quarts du temps des séances du conseil de la Compagnie des jeunes Canadiens a été passé à discuter s'ils allaient défier le Parlement, se braver les uns les autres ou déclarer que le directeur était un traître. Ce ne sont pourtant pas des problèmes fondamentaux pour une compagnie qui doit en principe stimuler l'altruisme et l'enthousiasme des jeunes Canadiens pour venir en aide aux déshérités et aux masses muettes du monde entier.

On nous a démontré, de façon claire et convaincante, qu'il existait des conflits de personnalité, que certains utilisaient cette entreprise, dans laquelle nous avons mis nos espoirs les plus audacieux, à leurs propres fins, tantôt révolutionnaires tantôt subversives. Mais, monsieur l'Orateur, d'autres membres de la Compagnie ont aidé d'anciens détenus qui avaient besoin d'aide pour reprendre leur vie normale. C'est ce mélange de bon et de mauvais qui nous préoccupait. L'un des plus vieux postulats du monde, celui de Gresham, est ici en jeu: le mauvais réussit toujours à contaminer le bon. A mon avis, ni ce projet de loi ni celui qui va suivre ne réussiront à donner à la Compagnie des jeunes Canadiens l'élan qui lui permettrait de redevenir, aux yeux de la plupart des jeunes Canadiens, une force sur laquelle on puisse compter. On craindra toujours qu'elle n'abrite des gens prêts à faire servir un corps public à leurs propres fins.

Ce matin, le *Globe and Mail* de Toronto couvrait les activités du week-end par un